

Repas du CCAS



Samedi 18 avril dernier, le Centre Communal d'Action Sociale organisait son traditionnel repas offert aux personnes âgées de la commune. Cette année, soixantes-dix sont venues y participer.

Le thème retenue était : "le printemps" (qui veut dire : le premier temps).

Un clin d'oeil de sympathie et de remerciement à toutes l'équipe du CCAS ; administration et commission élargie dont c'était la première participation. Une grande première qui s'est déroulée dans un climat de bonne humeur, de joie et de convivialité. Francis Pelletier, l'enfant du village, a su animer avec beaucoup de talent l'après-midi.

En conclusion, nous pouvons dire que les personnes âgées de la commune sont parties satisfaites d'avoir vu une équipe du CCAS dynamique et à leur écoute. Un bon présage pour l'avenir.

Les travaux se terminent



Le 6 avril dernier débutaient les travaux de réfection de la rue de la gare. Aujourd'hui, l'enrobé est terminé et seuls les passages surélevés restent à réaliser.

Si le chantier n'est pas tout à fait achevé, le sens unique de la rue est, quant à lui, bien en place. La circulation se fait de la rue Ch. de Gaulle à la rue du Pollet.

Ne l'oubliez pas !

Editorial

Ce numéro 6 du "3 en 1" consacre une page supplémentaire à la présentation des comptes administratifs 2008 et du budget 2009 de la commune. Même si l'année dernière nous avons déjà élaboré et validé ces comptes, ceux-ci n'avaient encore pas l'empreinte de la nouvelle équipe municipale. En effet, les comptes administratifs étaient ceux de 2007 et correspondaient à ceux de l'ancienne municipalité qu'il fallait bien approuver mais qui n'étaient pas de notre responsabilité. Quant au budget il avait du être réalisé en quelques semaines, élus en mars nous devons le valider fin avril. Ce sont donc des grandes masses et des prévisions assez aléatoires qu'il avait fallu entériner.



Éric BEAUFORT
Maire

Cette année les comptes administratifs attestent de notre gestion 2008. Ils font apparaître, comme vous pourrez le constater, un excédent de fonctionnement de 612 288 € supérieur au budget prévisionnel 2007. Cet excédent a été reversé au budget d'investissement et a permis de réaliser la quasi totalité des projets prévus en 2008.

La confection du budget 2009 a fait l'objet d'un gros travail de la commission finances que je remercie de son implication. Il fait apparaître une légère baisse de la contribution du budget principal au budget investissement. Cette différence est principalement liée à l'augmentation de la masse salariale pour les dépenses et à la baisse de certaines dotations pour les recettes. L'augmentation des charges salariales s'explique par l'intégration du policier municipal, qui n'apparaissait sur les comptes 2008 que sur le dernier trimestre et par l'embauche prévue aux services administratifs de la mairie d'un attaché territorial, ce qui devrait permettre de réorganiser et de fluidifier le fonctionnement de l'ensemble des services municipaux.

Concernant la baisse des recettes, elle aurait du être supérieure. En effet, sur l'année 2008 nous avons bénéficié de la prise en compte du recensement complémentaire de 2007 qui portait notre population à 3200 habitants portant ainsi notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à 351 280 € et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) à 103 701 €. Malheureusement, ce bénéfice aura été de courte durée, car 2009 a vu le dernier recensement officiel (ne tenant plus compte de notre population 2009 mais de celle de 2006, soit 2880 habitants), pris pour référence. Cette opération a ramené le montant de notre DGF à 331 292 € et de notre DSR à 65 552 € (voir graph. 4). Sur cette dernière nous perdrons à nouveau 36 395 € en 2010.

Ceci a amené le Conseil Municipal à augmenter légèrement la fiscalité locale afin de compenser une partie de cette perte de recettes. L'augmentation reste mesurée puisque nous avons appliqué un taux de 5 % sur les taux en vigueur, restant ainsi inférieur au taux moyen de notre département.

Cette décision va permettre de continuer les programmes d'investissement initiés et en particulier le programme de voirie et de la nouvelle école maternelle.

Bonne lecture.

Réhabilitation des Brotteaux de Villieu

Depuis plusieurs années, les habitants de Villieu-Loyes-Mollon désertaient les brotteaux, devenus le territoire des engins motorisés en tous genres, au grand dam des habitants du chemin de la Masse.

Une faune plus ou moins recommandable squattait les lieux sans respect d'une zone classée "Natura 2000" et dans le périmètre rapproché de nos puits de captage.

Des citoyens sans scrupules venaient se débarrasser d'objets divers, encombrants ménagers, mobilier usagé, batteries de voiture, poubelles, reste de chantier etc. sans soucis des conséquences sur l'environnement. Il était temps de réagir et de faire appliquer la loi.



Les règles devront être respectées

Un groupe de travail composé d'élus, d'usagers, d'associations, d'organismes publics a d'abord fait un état des lieux précis et a étudié les pratiques déviantes pour ensuite proposer des solutions. Les dispositions les plus draconiennes ont, pour l'instant, été mises en attente. Des extraits de textes de rappel à la loi ainsi que les peines encourues par les contrevenants ont été affichés sur des panneaux, dans les brotteaux...

Avis aux transgresseurs : le policier municipal, la Gendarmerie et l'Office Nationale des Forêts (ONF) peuvent à présent verbaliser.

Plus jamais ça !

Le site a été nettoyé le 21 mars, des poubelles mises en place. Il est dommage qu'à cause d'individus peu scrupuleux l'on soit obligé d'aménager les accès à la rivière pour que les promeneurs à pied ou à vélo puissent profiter d'un site reconnu d'intérêt prioritaire à l'échelle de l'Europe.



Déchets récoltés dans les brotteaux de Villieu-Loyes-Mollon lors de la journée de nettoyage.

Si par le passé les autorités compétentes ont fait preuve de laxisme, il fallait réagir et préserver notre patrimoine et notre santé afin que nos enfants ne nous le reprochent pas plus tard. Et il est toujours possible de rêver, pourquoi ne pas se réappropriier les lieux avec un parcours santé, un sentier de découverte des espèces végétales à la fois ludique et instructif.

Les associations intéressées pour travailler sur le sujet peuvent contacter la "Commission environnement" via la mairie.

Les bruits de l'été

Comme chaque été, les haies, les pelouses, les taillis... poussent, grimpent, fleurissent et leurs entretiens occupent de longues heures leurs propriétaires. Tailles haies, tondeuses, tronçonneuses, débroussailluses, tous les instruments des espaces verts reprennent en chœur leur concert estival. Mais pour que leur musique soit harmonieuse, il faut qu'ils respectent les horaires autorisés par arrêté préfectoral :

- ♦ **les jours ouvrables :**
de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- ♦ **les samedis :**
de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- ♦ **les dimanches et jours fériés :**
de 10 h à 12 h

Extrait de l'arrêté préfectoral du 4 août 2000

Les textes suivants n'étant que des extraits des articles de cet arrêté, il vous est conseillé de consulter l'intégralité de la réglementation sur le site communal www.villieu-loyes-mollon.fr rubrique "vie pratique"

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de

l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit, de jour comme de nuit.

Sur les voies publiques, à l'exception des bruits liés aux activités normales de transport, les voies privées accessibles au public et les lieux publics, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif quelle qu'en soit leur provenance.

Hormis le cas de chantiers de travaux publics ou privés visés par l'article 17, toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles d'être source de nuisances sonores pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit prendre toutes précautions pour ne pas occasionner de gêne pour le voisinage, notamment entre 20 heures et 7 heures et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention nécessaire par l'urgence.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants

des immeubles concernés et du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération, et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Tous les travaux susceptibles d'être source de nuisances sonores pour le voisinage sont interdits :

- tous les jours de la semaine de 20 heures à 7 heures ;
- toute la journée des dimanches et jours fériés, exceptées les interventions d'utilité publique en urgence.

Nos p'tits sportifs



Le 25 avril dernier, nos plus jeunes sportifs défendaient les couleurs de la commune lors du "parcours sportifs des pompiers" qui se déroulait cette année à Charnoz. Et on ne peut que les féliciter, car c'est encore une excellente moisson de récompenses qui leur a été attribuée, dont la coupe du plus grand nombre de participants. Encore bravo et à l'année prochaine.

Inscriptions au périscolaire

L'Association des 3 Villages (A3V) vous informe

Vous souhaitez inscrire votre ou vos enfant(s) au périscolaire pour l'année scolaire 2009 / 2010. Pour cela, vous devez retirer un dossier d'inscription durant les heures d'ouverture du périscolaire situé au groupe scolaire primaire de Villieu, à côté du centre Innovance.



Ces dossiers d'inscription seront disponibles à partir du 15 juin 2009

Vous devrez alors les compléter et les retourner au pré-scolaire aux dates suivantes :

Mercredi 17 juin 2009
de 18 h à 19 h 30

Samedi 20 juin 2009
de 9 h 30 à 12 h

Mercredi 24 juin 2009
de 18 h à 19 h 30

Samedi 4 juillet 2009
de 9 h 30 à 12 h

Info mairie

Afin de vous faciliter l'accès à certains services de la mairie, des lignes directes ont été créées. Vous pouvez composer :

accueil 04 74 61 04 60
policier municipal 04 74 34 99 58
cadastre - urbanisme ... 04 74 34 99 60
état-civil 04 74 34 99 59

Nous vous rappelons que la mairie est ouverte :

le matin de 9 h à 12 h	mardi
	jeudi
	samedi
	lundi
l'après-midi de 14 h à 17 h	mercredi
	vendredi

Accueil de la délégation Tchèque de Dobřichovicé

Les 29 30 et 31 mai prochain, le Comité de jumelage reçoit une délégation de notre ville jumelle de République Tchèque.

Durant ces trois jours, le Comité de jumelage en liaison avec la Municipalité et la participation active des familles d'accueil, organisent un programme de séjour :

- Vendredi 29 soir : accueil de la délégation
- Samedi 30 :
 - matin : visite de la fondation Berliet au Montellier.
 - après-midi : libre
 - soir : soirée officielle intervention des autorités (Maires, Présidents) spectacle
- Dimanche 31 :
 - matin : colloque sur l'activité sociale de la commune avec la présentation de l'ADMR de Villieu-Loyes-Mollon
 - après-midi : visite des soirées Bonnet de Jujurieux
 - soir : conclusion du séjour des Tchèques et préparation de notre séjour de 2010

Toute personne intéressée pour participer au Comité de jumelage est la bienvenue. Contacter Claude Festaz, Président du Comité - 04 74 61 06 18

L'entretien de votre propriété
Espaces verts
Nettoyage des vitres
Nettoyage haute pression
Prestations de petit bricolage

Planet services
services à domicile

59 rue de l'église - Villieu

Tél: 04 74 61 34 75

Entreprise de maçonnerie

SARL **J - MÉNAND**

Rénovation - restauration

1049 avenue Charles de Gaulle
01800 Villieu-Loyes-Mollon
Fax. : 04 74 61 25 75

04 74 61 02 85

AutoMaTec
PRÉSENCE

Portes de garage
Portails
Automatismes

① 04 74 46 33 92
01800 Méximieux

Descollonges Régis
Maçonnerie Générale
(anciennement Paul Tarkin)

04 74 46 77 91
06 20 25 41 99

Chemin de Chavagneux
01800 Villieu-Loyes-Mollon

Travaux neufs
et restaurations

Terrassement
murs de clôture
piscine, terrasse

Remerciements



Durant les travaux rue de la Gare, l'accès à la librairie de Villieu était un peu "cahoteux". Pourtant, cela n'a pas découragé certains d'entre vous qui sont allés chercher leur achats habituels. C'est pourquoi, Nicolas tient à remercier tous ceux qui ne se sont pas laissés décourager et qui lui sont restés fidèles.

Attention ! il peut le faire !

Depuis son arrivée, notre policier municipal veille à notre sécurité et assure le bon respect des règles. Si jusqu'à présent il se contentait de discuter, expliquer, conseiller les personnes fautives, depuis quelques semaines, il a reçu les outils, mais aussi les instructions, qui lui permettent à présent, de verbaliser tout contrevenant ne respectant pas la loi. Il peut entre autre verbaliser :

- toutes infractions au code de la route ;
- toutes nuisances sonores non conformes aux réglementations en vigueur ;
- les dépôts d'ordures sauvages, la dépose des sacs noirs et jaunes en dehors des jours et horaires autorisés.

Alors faisons tous un petit effort pour que l'on continue à se sentir bien chez nous.

Carré vert

Echo, éco-citoyen !

Adoptez un geste éco-citoyen !

Après un hiver long, les beaux jours sont enfin revenus et nous sommes beaucoup à gratter nos massifs de fleurs et préparer nos jardins potagers à de futures récoltes. Il est normal d'envisager des résultats éblouissants, mais gare à nos pratiques !

En tant que jardiniers amateurs nous avons parfois tendance à exagérer les doses de produits en tous genres vendus dans les jardinerie. Pourquoi ne pas prendre cette année de bonnes résolutions et "adopter un geste d'écho-citoyen".

Ex: A Mollon les joueurs de boules entretiendront le terrain mécaniquement et il ne sera pas appliqué de désherbant. Le tour de l'église de Mollon sera également désherbé mécaniquement par les Jardiniers Amateurs de Mollon (JAM).

Cette année le comité de fleurissement ne mettra aucun produit chimique sur les jardinières qui surplombent le Toison.

Nous sommes tous responsables ! Particuliers, associations, faites-nous part de votre geste écho-citoyen.

E Mail : jamollon@free.fr

Rappel ramassage des sacs jaunes

27 mai	5 août	14 octobre	23 décembre
10 juin	19 août	28 octobre	6 janvier 2010
24 juin	2 septembre	jeudi 12 novembre	20 janvier 2010
8 juillet	16 septembre	25 novembre	3 février 2010
22 juillet	30 septembre	9 décembre	17 février 2010



Cédric JACQUET SARL

- Charpente • Couverture • Zinguerie • Menuiserie
- Agencement intérieur • Salle de bain • Cuisine

☎ 04 74 61 12 68 - 06 88 41 61 33

Zone d'activité sous la Gare

01800 VILLIEU-LOYES-MOLLON - Fax. : 04 74 61 12 67



Mixte
Juniors
Coloriste
Permanentiste qualifiée

Nocturne
mercredi
jusqu'à 20 h

Salon Isabelle

Vendredi et samedi
journée continue

04 74 61 13 97

avenue Charles de Gaulle - 01800 Villieu

Agenda

29, 30, 31 mai

Accueil délégation Tchèque

Comité de jumelage

Voir programme page intérieure

Renseignements : Claude Festaz

04 74 61 06 18

Samedi 6 juin

Concert de la chorale Viva la musica

avec la participation de la chorale Chantour-

nelle d'Ambérieux en Dombes

Centre Innovance - 20 h 30

Entrée gratuite

Renseignements : Alain Gonard

04 74 37 09 31

Fabrication et vente de tartes

Société de chasse

Place Saint-Pierre

Renseignements : Régis Chaval

04 74 61 79 16

Dimanche 7 juin

Vente de fleurs

Le Sou des écoles

Groupe scolaire de villieu

Renseignements : Patrick Duchanois

04 74 46 02 41

Jeudi 18 juin

Voyage organisé par le Club Rencontre

Renseignements : Michel Vallet

04 74 35 47 95

Dimanche 21 juin

Fête de la musique

Clos Quinat ou Centre Innovance

Renseignements : Michel Bozzaco

04 74 61 21 63

Vendredi 26 juin

Assemblée Générale du Sou des écoles

Auditorium du centre Innovance

Renseignements : Patrick Duchanois

04 74 46 02 41

Samedi 27 et dimanche 28 juin

Vogue

Groupe scolaire - Centre Innovance

Club des jeunes

Renseignements : Stéphane Marchis

06 86 68 41 65

Dimanche 5 juillet

Kermesse

Association Education Populaire (AEP)

Clos Quinat ou Centre Innovance

Renseignements : Jean-Paul Gay

04 74 35 45 13

Lundi 13 juillet

Feu d'artifice et bal

Loyes

Comité des fêtes

Renseignements : Michel Bozzaco

04 74 61 21 63

Mardi 14 juillet

Concours de pétanque

Team Mexi-Courses

Clos Quinat

Renseignements : Guillaume Gillet

04 74 61 21 63

Le budget communal

Le budget de notre commune se compose d'un budget principal et de deux budgets complémentaires que sont "l'eau et l'assainissement" et le "centre Innovance". Le budget principal est lui-même constitué d'un *budget de fonctionnement* et d'un *budget d'investissements*.

Une commune par essence ne réalise pas de bénéfice, l'excédent souhaitable du budget de fonctionnement vient automatiquement alimenter le budget d'investissement. L'objectif du budget est de prévoir l'ensemble des recettes et des dépenses de fonctionnement de la commune afin de bâtir un budget d'investissement permettant de réaliser les projets durables de la collectivité.

En fin d'année, les comptes administratifs viennent entériner les chiffres réellement réalisés. Ils sont vérifiés par le service des impôts et adoptés par le conseil municipal. Lors de celui du mois de mars 2009, les comptes administratifs 2008 ont été approuvés ainsi que le budget principal. Cette décision faisait bien entendu suite au travail de plusieurs semaines réalisé sous l'égide de la commission finances.

La présentation des comptes administratifs à la population est un exercice difficile, car trop succincte elle n'est pas parlante et trop détaillée elle est complexe et difficilement compréhensible. Conscient de cet état de fait, nous allons tenter, dans ce numéro, de vous présenter un bilan de l'année 2008 de façon simple, avec des termes qui ne sont pas toujours ceux utilisés dans les plans comptables mais qui ont l'avantage d'être plus significatifs. Nous n'allons pas non plus vous inonder de chiffres, seuls les plus importants ou les plus représentatifs du fonctionnement de la mairie vous seront présentés.

Les comptes administratifs 2008

Commençons par les dépenses réalisées en 2008 (graph. 1)

I – les charges à caractère général

Elles se composent de 3 sous familles :

1) les charges courantes (195 911 €) :

Ce sont les mêmes charges qu'un foyer ordinaire doit payer régulièrement (Eau, Electricité, Téléphone, mais aussi fournitures administratives, les livres et CD de la bibliothèque, des fournitures scolaires etc.).

2) les charges techniques (279 127 €) :

Ce sont les charges spécifique au fonctionnement de la mairie (Entretien des bâtiments et de la voirie, Contrats d'assurances, Locations, Frais de justice, Transports, Fêtes et cérémonies etc.).

3) les charges diverses (9 538 €) :

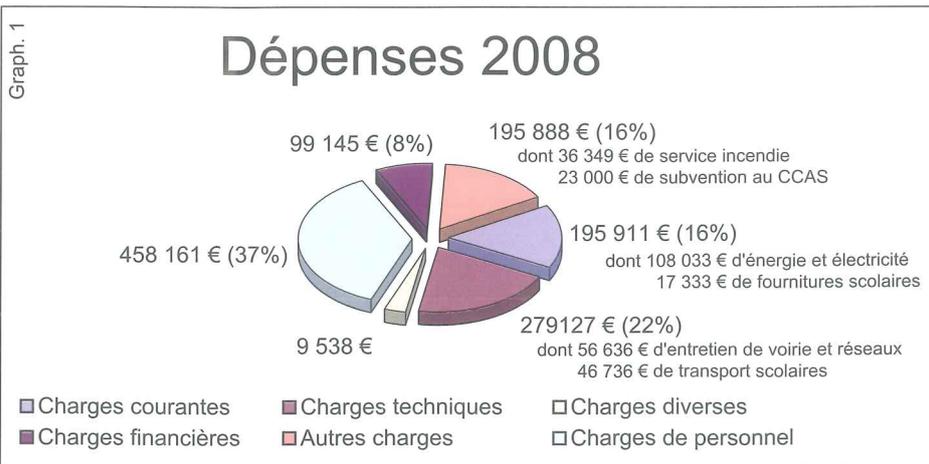
Ce sont principalement les Services bancaires et les Taxes et impôt divers.

II – les charges de personnel (458 161 €)

Ce sont essentiellement les salaires et les charges sociales.

III – les charges financières (99 145 €)

On trouve dans cette catégorie, les intérêts sur emprunts, les bourses et prix divers, les dotations aux amortissements etc.



IV – les autres charges (195 888 €)

Contrairement à sa dénomination, cette dernière catégorie n'est pas le "fourre-tout" dans lequel on met les dépenses dont on ne sait pas quoi faire. On y trouve les subventions (aux associations notamment), les aides sociales données au département, la cotisation au service incendie du département (obligatoire que l'on est ou non un Centre de Première Intervention), la subvention au CCAS etc.

Le total des dépenses faites en 2008 est de 1 237 770 €

Les recettes se composent de 4 grandes catégories (graph. 2).

I - les produits des services

Il s'agit des redevances d'occupation du domaine public (terrasse de café, cirque, manèges etc.), les concessions des cimetières, droit de chasse etc.

II - les impôts et taxes

Il s'agit principalement des impôts qui à l'origine étaient levés directement par la commune. Aujourd'hui seules les taxes foncières et d'habitation ont un taux communal voté par le conseil municipal. Le reste est constitué pour la plupart d'attributions de compensations donné par l'état ou par d'autres collectivités locales. La dernière en date concerne la taxe professionnelle qui depuis 2002 est collectée par la communauté de communes de la plaine de l'Ain qui nous reverse en compensation le montant de la taxe de 2002 chaque année.

III - les dotations et participations

Il s'agit de dotations attribuées par l'état ou par d'autres collectivités locales. Elles peuvent être forfaitaires ou fonctions de critères comme la population.

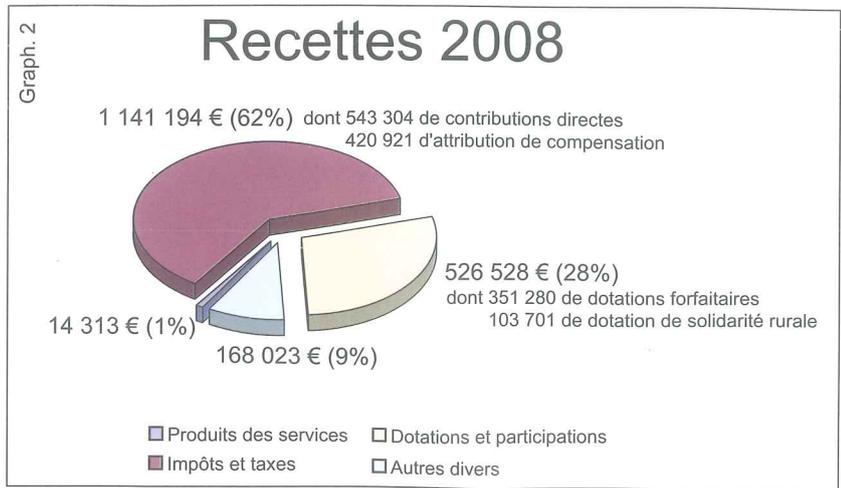
IV - Recettes diverses

Pour certaines il s'agit de revenus prévisibles (locations immobilières, redevances pour les antennes de téléphonie mobile) pour d'autres elles sont plus aléatoires (locations des salles, remboursements d'assurances). Sont également comprises dans cette catégorie, le fruit des ventes immobilières.

Le total des recettes perçues en 2008 est de 1 850 058 €

C'est donc un bilan positif pour l'année 2008 puisque le résultat de l'exercice est excédentaire de 612 288 €

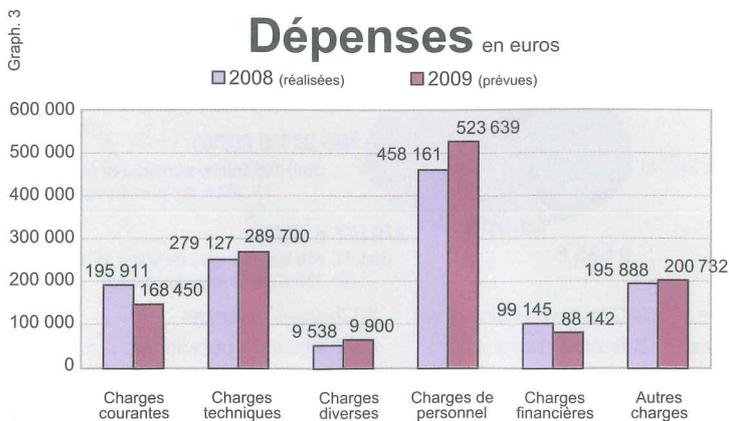
Comme nous vous l'avons expliqué précédemment, le budget d'une commune doit être équilibré. Cet excédent sera donc affecté au budget investissement. Ce résultat positif permet d'envisager sereinement les projets durables de la commune car allié à un taux d'endettement modéré il donne la possibilité de recourir à l'emprunt concernant les investissements futurs.



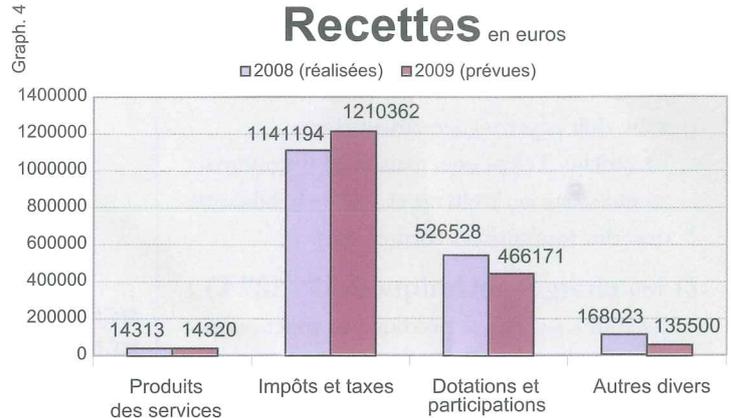
Le budget primitif 2009

Le budget primitif est construit sur le même schéma que les comptes administratifs, reprenant exactement les mêmes catégories et le même principe d'équilibre. C'est pourquoi nous ne vous redétaillons pas l'ensemble de ce budget.

Toutefois, vous retrouverez sur les graphismes suivants, les prévisionnels de chaque rubrique constituant le budget de l'année 2009.



Charges courantes	168 450
Charges techniques	289 700
Charges diverses	9 900
Charges de personnel	523 639
Charges financières	88 142
Autres charges	200 732
Total	1 280 563



Produits des services	14 320
Impôts et taxes	1 210 362
Dotations et participations	466 171
Recettes diverses	135 500
Total	1 826 353

Soit un excédant prévisionnel de 545 790 € qui sera basculé dans le budget investissement afin d'équilibrer les comptes.